



Procès vices cachés

Par tararoth

Bonjour nous avons gagné un procès pour vices cachés sur une audi. La partie adverse nous doit 18.000?. Ils nous ont déjà réglé 5000?. Ils veulent désormais régler par échéance de 400?/mois et veulent récupérer la voiture avant.Lors du jugement il a été signifié qu'ils devaient nous rembourser et récupérer la voiture sous 1 mois (c'était il y a 6 mois). L'huissier nous dit que nous n'avons pas le choix de lui redonner la voiture car cela était inscrit lors de la procédure (en gros ils pourraient se retourner contre nous) et d'accepter son offre d'échéance .Notre avocat nous dit que l'offre de 400? n'est pas suffisante et que nous ne devons pas restituer le véhicule. Qui doit on écouter ? Que faire ? Merci

Par osram

Bonjour,

Vous devez vous en tenir au jugement.

En ce qui concerne les mensualités, vous êtes seuls juges en fonction des connaissances de solvabilité de votre adversaire (de ses ressources).

Par tararoth

Bonjour merci de votre réponse. Nous craignons que les mensualités de 400? par mois ne soient plus tenus(cela fait quasiment 4 ans) et en ce qui concerne la voiture, que nous lui rendions et qu'au final nous perdions l'argent et la voiture..

Je vous remercie